

## Objectifs de l'aide

- + Sélectionner des projets de production de chaleur bas carbone
- + Financer les acteurs de la transition énergétique au travers de deux fonds relatifs à l'utilisation de la biomasse dans le but de produire de la chaleur

### Caractéristiques et financeur

- › Dispositif individuel compétitif porté par l'ADEME et BPI France
- › Projets recherchés - production de chaleur à partir de biomasse > 12 000 MWh/an
- › Deux types de fonds
  - Fonds Chaleur (FC) - aide à l'investissement pour les entreprises et leurs projets d'installations de production de chaleur à partir de biomasse
  - Fonds Décarbonation (FD) - aide au fonctionnement de certaines installations pour compenser l'écart des coûts entre la chaleur produite à partir de la biomasse et une solution fossile alternative (sur une période de 15 ans maximum)

### Bénéficiaires

- › Entreprises de tous secteurs d'activité, de production ou de service

### Type d'aide

- › Subvention

### Taux d'aides

- › Les taux des aides FC et FD sont déterminés selon le delta entre les coûts de la solution biomasse et ceux de la solution fossile de référence

### Dates de soumission des dossiers

- › 14 Octobre 2021

## Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Profiter du soutien de l'ADEME dans une logique de production de chaleur à haute performance environnementale
- + Avance de trésorerie permettant d'investir davantage dans l'impact de votre outil industriel et de pérenniser son fonctionnement

